

Paritaire Prévoyance Mutuelle du 3 décembre 2013

Etaient présentes pour la CFDT : Anne Gagnot et Chantal Gros.

Mr Delmas qui fait état des enjeux pour 2014.

Olivier Jonckheere qui est le nouveau courtier pour les appels d'offres pour la prévoyance et la mutuelle.

Emmanuel Bouchet et Jérôme Langlet pour et AGRR.

<u>AON HEWITT</u> est un cabinet de courtage et conseil en assurance et réassurance, protection sociale complémentaire.

Les outils de communication sont utilisables en ligne, il y également des outils de suivi des salariés.

Ils ont la capacité de moduler les niveaux de couverture en direct. Des cabinets d'avocats travaillent avec eux.

> PREVOYANCE

<u>CLESIA</u>: (Mornay et Deo), 3650 personnes, IPGN va être rebaptisé CLESIA Prévoyance. En charge de la prévoyance des cadres Casino, présentation des chiffres. Le résultat est à l'équilibre.

Changement de réforme, allongement de l'âge de la retraite financé et pas d'impact avec la nouvelle réforme. Le Taux d'appel de cotisation a baissé de moitié du fait des bons résultats pour le dernier trimestre.

AGRR : présentation des documents ; les contrats des non cadres (agents de maitrise) et des salariés sont gérés par l'AGRR (35 000 salariés).

Chez les agents de maîtrise il y a plus de décès que les années précédentes, ils ne sont en général pas accidentels. Pour cette catégorie de personnel, les résultats se détériorent depuis 2006. Les représentants de l'AGRR le déplorent et attribuent ces mauvais résultats au fait énoncé précédemment mais également à cause de l'allongement de l'âge de la retraite. Ce à quoi nous avons signalé une nouvelle fois que du fait de l'allongement de l'âge de la retraite il y a aussi plus de cotisations.

Pour les employés, le résultat ne présente pas de variation significative.

C'est OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance) qui assure les rentes éducation.

Il y a revalorisation des rentes 1 fois par an lors du CA.

Il y a croissance de 9,5 % des cotisations et 9,6 % des prestations versées.

La Sécurité Sociale déclare de plus en plus tôt les gens en invalidité. Majoritairement ce sont des gens en invalidité 2^{ème} catégorie.

Le volant de provisions pour sinistres inconnus est important pour les 3 catégories de personnel.

Mr Delmas dit que le contrat avec AXA a été dénoncé et qu'en ce qui concerne la prévoyance il est envisagé d'arrêter le contrat avec CLESIA et de regrouper tout sur AGRR.

L'AGRR pourrait nous accompagner sur la dépendance.

Nous signalons que le sujet de la dépendance, c'est l'arlésienne, en effet cela fait 15 ans que toutes sortes de réunions ont eu lieu pour aboutir à rien. Peut-on espérer que la direction veuille bien y mettre quelques Euros ? Rien n'est sûr.

Mr Delmas dit qu'il faut y aller par pallier mais pas question au départ de couvrir toute la famille.

Pour la CFDT bien que nous soyons surprises, nous n'avons pas émis d'opposition formelle pour mutation de CLESIA à AGRR.

> MUTUELLE MIEL

Les données présentées sont celles établies entre le 1er janvier et le 30 septembre 2013.

Il y a stabilité des âges moyens et de la répartition par niveau ; 456 ANI ont été comptabilisés.

Une diminution des effectifs a été constatée.

Le reste à charge moyen pour chaque affilié est de 8,58 %.

Pour l'an prochain, du fait de l'ANI, Mr Delmas dit que cela va générer, de fait, une augmentation des cotisations de 2,5 % au 1^{er} juin 2014. L'ANI va couter 5 % de plus cher.

Il fait état d'un entretien avec B. Chategné au sujet des dépassements d'honoraires pour les salariés victimes d'accident du travail et de maladie professionnelle et suggère que ces frais supplémentaires soient pris en charge à titre expérimental sur une année.

En revanche, pour éviter les abus en matière d'optique il est proposé de ne plus rembourser 2 paires de lunettes mais seulement 1 paire de lunettes + les lentilles avec possibilité de $2^{\text{ème}}$ paire s'il y a une modification importante de la vision (+ ou – 0,5).

La mise en place du réseau de soins devrait permettre aux affiliés de payer moins cher et par répercussion, des économies de prestations pour la mutuelle.

Une discussion a eu lieu au sujet de la pharmacie non remboursable. Il ne devrait pas y avoir de changement en la matière.

Les représentants CFDT concluent en disant que, l'année dernière, au lieu de baisser les cotisations il aurait été préférable, à ce moment là, d'augmenter les prestations.

Tous les membres de la commission paritaire (y compris les représentantes CFDT) donnent un avis favorable à ces propositions.

Comité Institutionnel Miel le 3 décembre (matin): étaient Présentes Anne Marie Coat et Chantal Gros

Le but de ce comité institutionnel est de rectifier les statuts de la mutuelle particulièrement en matière d'élection des délégués à l'assemblée générale et de vote pour les administrateurs.

Il est envisagé de créer des listes de délégués par région et de regrouper les petites régions, 7 secteurs crées :

Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, aquitaine: 17000 affiliés (environ)

Paca, corse : 22000 affiliés Rhône alpes : 23726 affiliés

Auvergne, limousin, centre, Poitou Charente, bourgogne: 11500 affiliés

Bretagne, pays de Loire et Normandie : 6500 affiliés

Paris, DOM TOM: 13000 affiliés

Nord pas de calais, Picardie, Champagne Ardenne, alsace, lorraine, Franche comté: 9000 affiliés.

Il y a en tout environ 100 000 affiliés 1 délégué pour 1000 affiliés donc environ 100 délégués.

Si le total est au dessous : de 500 pas de délégué et au dessus de 500 : 1 délégué.

Pour les 250 entreprises il y aura 1 délégué par 25 entreprises.

En 2013 on a élu 80 délégués à courir jusqu'à l'élection 2016.

Le nombre de pouvoirs passe de 2 au lieu de 1 (art 23-3).

Il y aurait suppression des délégués suppléants et nous pourrions envisager un seuil minimum de délégués, s'il manque 1/3 de délégués, il y aura élection partielle.

Si à compter de 2014 une nouvelle candidature d'administrateur est posée, le candidat devra être obligatoirement délégué (article 27, 30 et 31) pour ceux actuellement en fonction et non délégué, ils pourraient voir prolonger leur mandat jusqu'à l'AG 2016.

Mode d'élection : élection dématérialisée et par courrier (art 18-6) ;

Il y aura un courrier avant les élections aux affiliés n'ayant pas donné leur adresse mail à la mutuelle. Pour des raisons de coût, il est préférable de réaliser le vote par mail.